

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT**

**FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE**

**PICAUVILLE**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	Page 3
<b>1. PRESENTATION DE L'IFAS DE PICAUVILLE</b> .....	Page 3
<b>2. FINALITE DE LA FORMATION</b> .....	Page 4
2.1 Définition du métier .....	Page 4
2.2 Finalité du référentiel de formation .....	Page 5
2.3 Présentation des valeurs et principes pédagogiques .....	Page 5
2.3.1 <u>L'élève</u>	
2.3.2 <u>Le formateur</u>	
2.3.3 <u>La relation pédagogique</u>	
2.3.4 <u>Les principes pédagogiques</u>	
<b>3. ORGANISATION DE LA FORMATION</b> .....	Page 6
3.1 Les blocs et modules de formation théoriques .....	Page 6
3.2 Les stages .....	Page 7
3.3 L'évaluation .....	Page 8
<b>4. DISPOSITIF ET MOYENS</b> .....	Page 10
<b>CONCLUSION</b> .....	Page 12

## **INTRODUCTION**

L'IFAS de la Fondation Bon Sauveur de la Manche a été créé en 2006 pour répondre aux besoins de personnel qualifié dans le bassin géographique.

Le projet pédagogique de l'IFAS de Picauville est un outil de communication pour les partenaires de la formation : élèves aide-soignant, formateurs, intervenants et organismes financeurs. Il a pour objectif de présenter la formation, son organisation ainsi que les principes et valeurs essentielles de l'équipe pédagogique.

Ce projet s'appuie les textes officiels (Arrêté du 10 juin 2021), les atouts et contraintes de l'institution et l'évolution de l'offre de soins.

Il permet aux élèves de comprendre le sens de la formation et des séquences pédagogiques. Il leur permet également de s'approprier les attendus de la formation mais également de comprendre qu'ils sont acteurs de leur formation.

Ce document est également un fil conducteur pour l'équipe pédagogique dont les valeurs sont le respect et la bienveillance tout en maintenant un niveau d'exigence.

### **1. PRESENTATION DE L'IFAS DE PICAUVILLE**

L'IFAS de la Fondation Bon Sauveur de la Manche est ouvert depuis 2006. Il se situe dans l'enceinte du Centre Hospitalier sur le site de Picauville.

L'effectif autorisé est de 33 places.

#### La composition de l'équipe :

- Une directrice pour un 0.5 EQTP
- Deux formatrices pour 1.5 EQTP
- Une assistante pour 0.5 EQTP

#### Les locaux :

L'IFAS se trouve dans l'enceinte de la Fondation Bon Sauveur de la Manche à Picauville.

Les locaux sont les suivants :

- Des salles de cours équipées de vidéo projecteurs et écran interactifs
- Deux salles de pratique
- Un CDI
- Une salle de pause
- Des casiers sont à disposition des élèves
- Un bureau formatrices/directrice

Les élèves ont accès au self de l'hôpital au tarif salarié (2.92 euros le repas).

## **2. FINALITE DE LA FORMATION**

### **2.1 Définition du métier**

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier(e), dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou de soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Le métier s'articule autour de 11 compétences :

1. Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de sa vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels de santé
8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

### **2.2 Finalité du référentiel de formation**

Le référentiel décrit de façon organisée, les savoirs faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel de compétences exigées pour ce diplôme.

La formation dispensée vise à développer chez les élèves les aptitudes et les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la compétence professionnelle pour l'exercice de la fonction d'aide-soignant(e) dans toute sa complexité et sa diversité.

Le diplôme d'Etat d'Aide-soignant est délivré après validation des 11 compétences déclinées sous forme de blocs de compétences et modules de formation.

La formation peut être dispensée en parcours complet ou en parcours allégés pour les personnes titulaires de certains diplômes.

## **2.3 Présentation des valeurs et principes pédagogiques**

### **2.3.1 L'élève**

L'élève est un apprenant qui entreprend une formation professionnelle par alternance. Il possède un potentiel à développer. Acteur dans sa formation, il développe ses connaissances ainsi que ses compétences et construit son identité professionnelle.

### **2.3.2 Le formateur**

Le formateur est un(e) infirmier(e) enseignant(e) ou un cadre de santé qui travaille en partenariat avec les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et éducatifs. Il (elle) enseigne, forme et accompagne les élèves dans le transfert des connaissances et les liens à élaborer pour contribuer à la construction de leur identité professionnelle.

### **2.3.3 La relation pédagogique**

La relation pédagogique est une relation d'adulte à adulte, établie sur des valeurs de respect et de reconnaissance mutuels.

Elle est centrée sur l'apprenant et évolue dans une dynamique interactive. Elle est fondée sur la construction et l'évolution du projet professionnel de l'apprenant dans le cadre de la formation et de ses exigences. Elle s'exprime dans les situations d'enseignement, d'accompagnement pédagogique et d'évaluation.

Les valeurs fondamentales qui sous entendent ces conceptions sont le respect, la non-discrimination, la responsabilité, la discrétion et le secret professionnel.

### **2.3.4 Les principes pédagogiques**

Notre objectif est de former des professionnels compétents, autonomes, responsables et réflexifs.

Au-delà du savoir-agir, nous insistons sur l'importance de la compréhension des situations. Une personne est compétente si elle est capable non seulement de réussir une action, mais aussi de comprendre pourquoi et comment elle agit. La réflexion est primordiale pour pouvoir opérer des transferts, c'est-à-dire réinvestir ses compétences dans un autre contexte

La pédagogie que nous adoptons repose sur la transmission de savoirs et de compétences en lien étroit avec la pratique professionnelle, tout en valorisant l'autonomie, la responsabilité et l'esprit d'équipe.

Nous encourageons également l'esprit critique, la réflexion éthique et la capacité d'adaptation face aux situations variées du terrain.

Nous privilégions une approche centrée sur l'individu, favorisant l'écoute, la bienveillance et le respect de chaque apprenant afin de créer un environnement d'apprentissage sécurisant.

### **3. ORGANISATION DE LA FORMATION**

La formation comprend 44 semaines soit 1 540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 22 semaines, soit 770 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines, soit 770 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés.

#### **3.1. Les blocs et modules de formation théoriques**

La formation d'aide-soignante est organisée sous la forme de blocs. Chacun de celui-ci correspond à 1 ou plusieurs module(s) :

##### **Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h)

Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (21h)

##### **Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)

Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

### **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

### **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

### **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Module 9 - Traitement des informations (35h)

Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

## **3.2 Les stages**

Moments forts de la formation, les stages (22 semaines) constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Pour un cursus complet les stages sont au nombre de 4 avec 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines. Le dernier stage de la formation peut être organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation.

Ils sont attribués par l'équipe pédagogique dans le respect de l'arrêté du 10 juin 2021. Le parcours de stage est individualisé et tient compte de certains paramètres et notamment le paramètre géographique, puisque les terrains de stage se situent dans une zone géographique large. Nous veillons à proposer des stages qui évitent aux élèves d'avoir trop de distance à parcourir quotidiennement.

Le temps de stage permet de participer activement à des situations réelles de soins dans un service de santé, de réfléchir sur le métier d'aide-soignant et de renforcer et développer des compétences avec l'appui de professionnels expérimentés.

Les stages se déroulent dans les services de soins hospitaliers (Médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie), en structures médico-sociales (Maison d'accueil spécialisée, Foyer d'accueil médicalisé, Etablissement pour personnes âgées dépendantes) et/ou en Service de soins infirmiers à domicile.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Au début de formation, un portfolio est remis à chaque élève. C'est un outil d'auto-évaluation qui permet de faire le point sur les acquisitions de compétence et les gestes réalisés. Le portfolio est un support dans le suivi pédagogique des élèves et doit être renseigné rigoureusement.

Avant chaque départ en stage :

Un temps spécifique est prévu pour permettre à l'élève de débiter son stage le plus sereinement possible avec :

- La présentation de la structure, ses missions, son organisation, les modalités d'accueil,
- La remise des documents de stage,
- La rédaction des objectifs de stage en lien avec les compétences mais aussi des points à améliorer de chaque élève.

La visite de stage :

Elle se déroule en deuxième partie du stage. La visite se fait dans la mesure du possible avec un professionnel de la structure.

Elle permet de :

- Faire le point de l'acquisition des compétences avec le support du portfolio,
- Amener l'élève à identifier ses points forts et points à améliorer,
- Présenter la démarche de soins formative ou normative

Au retour de stage :

Un temps spécifique est prévu pour exploiter ce temps d'apprentissage avec des échanges sur le vécu de stage, l'analyse de situations vécues en stage afin de développer la réflexivité.

### **3.3 L'évaluation**

L'évaluation est un outil pédagogique dont le but est de permettre à l'élève de mesurer sa propre progression.

Elle porte sur le diagnostic des réussites, des points à améliorer et vise à potentialiser les premières et pallier les suivantes.

La forme et l'objet des évaluations sont pensés au regard :

- Du rôle professionnel futur
- De la formation dispensée dans les modules et de ses exigences
- Des textes réglementaires

**Les évaluations théoriques :**

Elles sont organisées dans le respect de l'arrêté du 10 juin 2021.

Les élèves ont connaissance des modalités de l'épreuve (attendus, grille d'évaluation) dès la présentation du module. Les dates des épreuves sont connues dès le début de l'année de formation.

Les évaluations sont constituées d'épreuves écrites, orales ou pratiques simulées. Elles font l'objet d'une préparation par le biais d'évaluations formatives.

### **L'évaluation en stage :**

Le document pour l'évaluation est renseigné par le tuteur sur la base d'un échange avec l'élève.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

A partir des appréciations des tuteurs de stage, la CVAR (Commission de validation de l'acquisition des résultats), sur proposition du formateur référent, valide ou non l'acquisition de la compétence en milieu professionnel.

## **4. DISPOSITIF ET MOYENS**

L'IFAS de Picauville est un établissement de dimension humaine, il permet la mise en place d'une relation pédagogique étroite entre le formateur et l'élève.

L'IFAS de Picauville utilise des méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, e-learning, exercices de simulation, de manutention, jeux de rôles... afin de préparer au mieux les élèves à leur pratique professionnelle et développer leur réflexivité.

Des enseignements indispensables en hygiène, ergonomie, secret professionnel, soins d'hygiène et relation sont dispensés avant le départ en premier stage.

### **Le référent de suivi pédagogique**

Chaque élève a un référent pédagogique, membre de l'équipe pédagogique, auquel il peut s'adresser pour tout problème rencontré tant au niveau des stages qu'au cours des semaines de formation théorique.

Le référent est responsable du suivi du dossier de son élève.

### **Le suivi pédagogique**

Le suivi pédagogique s'organise de deux manières :

En collectif :

- Exploitation de stage,
- Temps de bilans de module, d'année ...
- Temps d'échange collectif hebdomadaire.

En individuel :

- Chaque étudiant a un formateur référent désigné avec qui deux rendez-vous de suivi pédagogique sont organisés dans l'année ;
- Des entretiens individuels peuvent être programmés en cas de besoin ;
- Des comptes-rendus sont rédigés dans le dossier individuel de l'élève.

**Le module de formation « Santé numérique »**

A la rentrée de septembre 2025, le module de formation « Santé numérique » d'une durée de 18h est intégré à la formation aide-soignante (arrêté du 9 Juin 2023). Ce module concerne l'ensemble des élèves. Il se fait essentiellement en e-learning avec un accompagnement de l'équipe pédagogique pour les personnes en difficulté (mise à disposition de matériel si l'élève n'est pas équipé, aide à la connexion, accompagnement dans le processus de formation). Les besoins sont recensés dès la rentrée.

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre:

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et d'accompagner la transformation numérique du système de soin ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que gagner du temps dans les tâches administratives ;
- Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection des données de santé et de prévention des cyberattaques.

Il fait l'objet d'une attestation de validation de la formation au numérique en santé.

**La plate-forme collaborative Moodle**

Une plate-forme collaborative est mise en place à partir de la rentrée 2025. Cet outil est utilisable sur ordinateur ou sur smartphone.

Elle permet de :

- Mettre à disposition des élèves les documents des cours,
- Transmettre des informations avec une boîte mail,
- Favoriser le e-learning.

### **Les élèves en parcours allégé**

Les élèves en parcours allégés font l'objet d'un parcours spécifique. L'alternance et les différentes échéances sont remises à l'élève dès le début de formation.

35 heures d'API (Accompagnement Pédagogique Individualisé) sont prévues dans l'arrêté du 10 juin 2021. Un allongement de 35 heures est envisagé en fonction des besoins de l'élève. L'IFAS de Picauville propose systématiquement les 70 heures afin de reprendre les attendus indispensables notamment dans les domaines suivants : la législation et responsabilité de l'Aide-soignant, le secret professionnel, les bases de l'hygiène hospitalière, le soin infirmier, la relation dans le soin, la manutention. Ces heures d'API sont réparties en fonction des besoins de chaque élève.

### **Les élèves en situation de handicap**

Lors de l'inscription ou à tout moment de la formation, l'élève peut signaler sa situation de handicap avec présentation d'un certificat médical. Un **entretien individuel confidentiel** est alors proposé afin d'identifier les besoins spécifiques et les aménagements nécessaires.

Cet accompagnement est coordonné par :

- Le **référent handicap** de l'IFAS (Mme TYSON Nathalie, directrice)
- Le **formateur référent**, garant du suivi pédagogique de l'élève ;
- Les **tuteurs de stage**, informés des adaptations à mettre en œuvre dans le respect du secret médical et professionnel.

### **Des aménagements pourront être proposés :**

Les aménagements sont individualisés selon la nature du handicap et peuvent concerner :

- **Les conditions d'apprentissage** : adaptation des supports (documents numériques, police agrandie, etc.), accompagnement renforcé ;

- **Les évaluations** : temps majoré,
  
- **L'environnement matériel** : accessibilité des locaux, signalétique adaptée.

## CONCLUSION

Ce document, élaboré par les membres de l'équipe pédagogique sert :

- De guide aux élèves aides- soignant(e)s afin de s'inscrire comme acteur de leur formation ;
- De fil conducteur à toutes personnes participant de près ou de loin à la formation ;
- De référence pour le futur professionnel dont le rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et qui prend en compte la dimension relationnelle des soins.

Il fait référence à :

- Pour la formation :

- Arrêté du 10 Juin 2021 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant.
- Annexes à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Annexe I : référentiel d'activités
- Annexe II : référentiel de certification
- Annexe III : référentiel de formation
- Annexe IV : portfolio
- Annexe V : évaluation des compétences acquises en milieu professionnel
- Annexe VI : validation de l'acquisition des compétences
- Annexe VII : équivalences de compétences et allègements de formation
- Annexe VIII : Référentiel de compétences et de connaissances socles au numérique en santé
- Annexe IX : Attestation de validation de la formation au numérique en santé
- Annexe X : Présentation au jury de certification
  
- Article R 4383-2 du code de la santé publique relatif au diplôme aide soignant
- Arrêté du 25 janvier 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis et de l'expérience pour l'obtention du diplôme aide- soignant

- Pour l'exercice de la profession :

- Article R 4311-4 du code de la santé publique relatif aux actes accomplis et les soins dispensés relevant du rôle propre de l'infirmier(e)